

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2068

présenté par
M. Véran

ARTICLE 5 NONIES

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« produits »,

insérer le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.